



Un cheque de 200 euro reçu dans ma boîte au lettre

Par **bellec**, le 17/01/2009 à 12:43

g reçu un cheque de 200 euro ds ma boîte au lettre sans ordre est je le droit de l encaisser ? car si il n y a pas l ordre je peut mettre mon nom est quel risque puis je avoir si je l encaisse

Par **domi**, le 17/01/2009 à 17:17

bonjour , connaissez vous le titulaire du compte et si oui , vous doit-il de l'argent ? Dans le cas contraire , vous n'avez pas le droit d'encaisser ce chèque puisqu'il ne vous est pas destiné.
Domi

Par **bellec**, le 17/01/2009 à 19:43

non je ne connais pas le titulaire du compte mais il est adresse a personne

Par **domi**, le 17/01/2009 à 19:58

Ce n'est pas une raison pour l'encaisser !! vous risquez de vous retrouver accusé de vol ! Détruisez le ou apportez le au commissariat de votre quartier ,il y a de grandes chances que ce soit un chèque volé ! ce serait illégal et malhonnête de vous en servir ..Domi

Par **bellec**, le **17/01/2009** à **20:07**

tres bien merci de votre reponse